



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRETE N°2026/23

Portant modification de circulation – chemin des pointes - Griniac

Du lundi 11/05/2026 – 08h00 au vendredi 22/05/2026 - 18h00

Le Maire de la Commune de SIAUGUES SAINTE MARIE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu la demande de travaux de l'entreprise SAS YVES PORTAL – route de Craponne 43500 ST GEORGES LAGRICOL - concernant des travaux d'empierrement du chemin d'accès à la future plateforme du pylône n°47 RTE,

Considérant qu'il y a lieu de règlementer la circulation chemin des pointes – Griniac dans le but de sécuriser la circulation pendant la durée des travaux d'empierrement sur la période **du lundi 11/05/2026 – 8h00 au vendredi 22/05/2026 – 18h00**

ARRÊTE :

Article 1 : **Durant la période du lundi 11/05/2026 – 8h00 au vendredi 22/05/2026 – 18h00** la circulation (véhicules et piétons) et le stationnement seront interdits chemin des pointes comme indiqué sur le plan en annexe.

Article 2 : La signalisation ainsi que sa maintenance seront à la charge de l'entreprise SAS YVES PORTAL.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 12 mai 2026

Le Maire,

R. PAYS



Annexe arrêté 2026/23

